PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 décembre 2024

Service : Direction générale

Agent traitant : DG

Objet : Direction générale - Intercommunales et institutions tierces - Fabrique d'Eglise de Mehagne -

Désignation du délégué de Monsieur le Bourgmestre : prise d'acte

LE CONSEIL COMMUNAL,

Notamment ses articles L3161-1 et suivants ;

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Qu'il convient de prendre acte du délégué de Monsieur le Bourgmestre au sein des différentes Fabriques d'églises de la commune ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE,

De la désignation par Monsieur le Bourgmestre de M XXX afin de le représenter à la Fabrique d'Église de Mehagne, et pour prendre part à toutes les délibérations et voter valablement en son nom toute décision se rapportant à l'ordre du jour qui figurera sur la convocation officielle.

Une copie de la présente résolution sera transmise à l'organisme cité en marge.